

Location saisonnière type Airbnb : le Tribunal administratif de Nice annule la réglementation métropolitaine !

Par sa décision du 31 janvier 2024 (n°22/57486), le Tribunal administratif de Nice casse et annule les dispositions de la délibération du 31 mai 2021 et juge qu'en cas de règlement de copropriété muet ou imprécis, il n'incombait pas à la commune de procéder à une interprétation relevant du pouvoir du juge.